

Initiatives ministérielles

Deuxièmement, elle parle de la nécessité de créer des emplois et d'attirer les investissements et demande comment je puis oser critiquer le projet de loi C-91. Dans le cas du projet de loi C-22, ses collègues avaient promis une avalanche d'emplois dans la recherche chez les fabricants de médicaments de marque.

Une voix: Du jour au lendemain.

M. Marchi: Voyons la réalité dans de justes perspectives. Les sociétés multinationales fabriquant des médicaments de marque occupent 90 p. 100 et plus du marché pharmaceutique dans notre pays. Nous défendons les fabricants de médicaments génériques qui tâchent de survivre avec une part du marché de 10 p. 100.

Je le demande à la députée et au gouvernement dont elle fait partie, est-ce que cela est injuste? Est-ce à dire que nous avons chassé les sociétés multinationales alors qu'elles jouissent de 90 p. 100 d'un marché d'un milliard de dollars au lieu de 10 p. 100?

La recherche et le développement, les bénéfiques, les impôts et le stimulant qui viennent des fabricants de médicaments de marque ne restent pas tous au Canada. Nous pouvons au moins dire, en tâchant de faire coexister ces deux secteurs, que dans le cas des fabricants de médicaments génériques, les emplois directs, les retombées directes, les impôts directs ainsi que la recherche et le développement directs se produisent tous au Canada et nulle part ailleurs. La députée l'oublie. Elle oublie qu'Apotex Inc., le principal fabricant de médicaments génériques au Canada, a mis en attente un projet de plusieurs millions de dollars à Winnipeg à cause du projet de loi dont nous discutons aujourd'hui.

La députée du Manitoba défend-elle les intérêts des Manitobains et des habitants de Winnipeg ou défend-elle du bout des lèvres les politiques de son gouvernement qui n'ont clairement pas été couronnées de succès? Je conseille à la députée de retourner dans sa province et d'y vérifier la réalité ainsi que les intérêts des Manitobains, après quoi elle pourra revenir à la Chambre et y parler intelligemment.

M. Howard McCurdy (Windsor—Sainte-Claire): Monsieur le Président, je félicite le député de son intervention qui, à mon avis, était bien présentée et que les députés d'en face n'ont pas sérieusement contestée. Je ne sais pas d'où nos collègues d'en face tirent leurs chiffres, mais dans la réalité, les emplois créés sont deux fois moins nombreux que ce qu'ils prétendent, et d'autres statistiques sont passées sous silence.

Le député a dit quelque chose d'intéressant. Il est le porte-parole de l'opposition officielle et il sait que, juste avant d'être écartés du pouvoir au début des années 1980, les libéraux voulaient apporter des modifications d'une nature indéterminée à l'octroi de licences obligatoires. Quoi qu'il en soit, il était parfaitement clair que, sous le régime libéral précédent, l'octroi de licences obligatoires était menacé.

• (1630)

Il est également vrai que l'ancien premier ministre faisait partie du conseil d'administration de la société Sandoz. Il est vrai que le porte-parole actuel des sociétés pharmaceutiques multinationales est une ancienne ministre libérale qui était au nombre des personnes qui souhaitaient modifier l'octroi de licences obligatoires. Nous savons aussi qu'un député a communiqué avec les membres du caucus libéral et d'autres personnes en désaccord avec la position que les libéraux ont adoptée au sujet du projet de loi C-91.

Il m'a fait plaisir d'entendre le député dire à la Chambre que, comme d'habitude, le Parti libéral est uni sur cette question. J'aimerais savoir à quelles tractations les libéraux ont dû se livrer pour obtenir une telle unité au sein d'un parti autrement divisé.

M. Marchi: Monsieur le Président, j'ai dit que la position de notre parti était celle exprimée par notre porte-parole en matière de consommation et d'affaires commerciales, qui a parlé à la Chambre avant le dernier ajournement.

Compte tenu de ce qui se passe au sein du caucus néo-démocrate et compte tenu du fait qu'on a remis en cause la capacité de son chef de maîtriser les divisions concernant la question constitutionnelle, je tiens à dire au député qu'il s'engage sur une pente glissante en parlant des partis divisés. Il devrait regarder ce qui se passe au sein de son propre parti avant de nous jeter la pierre.

Je ne crois pas qu'il devrait s'engager dans ce genre de discussion parce que cela ne fait pas avancer le débat national. Je pourrais bien signaler que le gouvernement néo-démocrate de l'Ontario réduit les fonds affectés aux soins de santé ou que le gouvernement néo-démocrate de la Colombie-Britannique est prêt à rayer certains médicaments de sa liste, mais cela ne ferait pas avancer le débat.

Le point central de ce débat consiste à déterminer si nous devrions avoir dans ce pays un système permettant aux Canadiens d'avoir accès à des médicaments dont les prix seraient contrôlés afin qu'ils restent à la portée des familles canadiennes moyennes qui, malheureusement, doivent acheter des médicaments d'ordonnance lorsqu'un membre de la famille est malade. Voilà le point central du débat.